

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00011**

**CONVENTION DE GESTION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE LE SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA PLAINE DU FOREZ SUD (SY.PRO.FOR.S)**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 24 janvier 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 53

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 53

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Bernard BONNET, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Christine THIVANT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Yves LECOCQ, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. André CHARBONNIER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 02 février 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161223-D20170001111-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170202

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2017**

### **CONVENTION DE GESTION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE LE SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA PLAINE DU FOREZ SUD (SY.PRO.FOR.S)**

Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le **Syndicat mixte de Production d'Eau Potable de la Plaine du Forez Sud** dont le siège est à l'Hôtel de Ville d'Andrézieux-Bouthéon (SY.PRO.FOR.S) était géré par les services de la commune d'Andrézieux-Bouthéon.

Suite au passage en Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole et à sa nouvelle organisation territoriale, effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, certains agents de la commune d'Andrézieux-Bouthéon ont été transférés à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre de la mutualisation des services.

Une partie de ces agents, avaient en charge la gestion technique du syndicat.

Afin d'assurer une continuité de cette gestion, il est proposé d'établir une convention entre le SY.PRO.FOR.S et Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole pour confier aux services de la Communauté Urbaine une mission de suivi et d'accompagnement dans le domaine technique.

La commune continuera, via ses services, d'assurer les missions de gestion et d'assistance dans les domaines administratifs, financiers et juridiques.

Les missions pour lesquelles le Syndicat pourra solliciter les services de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre du suivi et de l'assistance technique, sont les suivantes :

- élaboration et conception des projets,
- conduite d'opération,
- élaboration des pièces techniques pour les marchés publics (travaux, prestations de service, fournitures, etc...),
- suivi des études et travaux,
- suivi des contrats d'affermage.

La redevance due à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole pour l'exécution de cette mission est fixée 15 000 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve cette nouvelle convention de gestion et d'assistance technique avec le SY.PRO.FOR.S,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au compte 70688 du budget général de l'exercice 2017.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**